



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
10 octobre 2003

Original: français

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 6<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 8 octobre 2003, à 10 heures

*Président* : M. Belinga-Eboutou ..... (Cameroun)  
*puis* : Mme Londoño (Vice-Présidente) ..... (Colombie)

## Sommaire

Point 105 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 106 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

Point 107 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-54810 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 105 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/58/172 et A/58/204)**

**Point 106 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/58/3<sup>1</sup>, A/58/61-E/2003/5, A/58/67-E/2003/49, A/58/79, A/58/153, A/58/159, A/58/229 et A/C.3/58/L.2)**

**Point 107 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/58/160)**

1. **M. Mahiga** (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Botswana, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il ne reste qu'un an avant la célébration du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, au cours duquel l'engagement a été pris de favoriser l'intégration sociale. Le rapport du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde en 2003 (A/58/153) atteste toutefois que cet engagement, qui s'inscrivait dans le droit fil de la Déclaration du Millénaire, n'a pas été tenu, loin s'en faut.

2. Depuis plus de 30 ans, les pays en développement appellent les pays développés à respecter l'objectif en matière d'aide publique au développement, à savoir 0,7 % de leur PNB. À ce jour, toutefois, seuls cinq pays développés ont atteint cet objectif, les autres n'affichant aucune volonté de leur emboîter le pas. Pourtant, l'aide publique au développement joue un rôle fondamental en ce qu'elle vient compléter les sources nationales de financement du développement. La lutte contre la pauvreté est pourtant aujourd'hui plus urgente que jamais, et elle passe non seulement par la croissance économique, mais encore par le partage des bénéfices de la croissance.

3. Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session de l'Assemblée

extraordinaire de l'Assemblée générale (A/58/172) contient des recommandations auxquelles s'associe la République-Unie de Tanzanie. Il y est notamment souligné que le développement social des pays en développement et leur capacité d'appliquer des politiques socioéconomiques intégrées exigent leur participation effective à la prise de décisions et à l'établissement de normes au niveau international, y compris dans les instances financières internationales. Force est cependant de constater que le multilatéralisme ne s'applique pas encore au secteur économique. Il est donc impératif que les pays en développement participent davantage aux travaux de ces institutions. Lors de l'examen quinquennal de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, les États se sont engagés à promouvoir le développement social pour tous dans le cadre de la mondialisation et à accroître l'efficacité des institutions mondiales dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, créée en 2002 sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail, devrait rendre son rapport l'an prochain. La délégation tanzanienne espère qu'il contiendra des orientations concrètes allant dans le sens d'une mondialisation plus équitable et dont bénéficieraient davantage de personnes.

4. Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/58/160) souligne à juste titre que l'application du Plan d'action de Madrid nécessitera une action soutenue à tous les niveaux et que c'est au niveau national que se décidera le succès ou l'échec de cette application. C'est pour cette raison que le Gouvernement tanzanien a conçu une politique nationale sur le vieillissement, qui représente un pas en avant notable pour la promotion des droits des personnes âgées. En outre, le Gouvernement s'apprête à tenir, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et Help-Age International, un atelier régional sur le vieillissement et la pauvreté. Cet atelier revêt une importance particulière, à une époque où les grands-parents sont souvent contraints d'exercer de nouveau des fonctions parentales en raison des conséquences tragiques de la pandémie de VIH/sida. Le rôle des femmes âgées étant appelé à se développer, il importe de faire en sorte que les politiques sur le vieillissement soient respectueuses de la parité des sexes.

<sup>1</sup> À paraître.

5. *Mme Londoño (Colombie), Vice-Présidente, prend la présidence.*

6. **M. Kaderi** (Maroc) dit que le Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont constitué un tournant positif, car l'accent y a été mis sur l'amélioration du niveau de vie d'une grande partie de la population mondiale et sur la lutte contre la pauvreté, la marginalisation, le chômage ou encore les maladies. Depuis, ces orientations ont été confirmées lors d'autres réunions au sommet ou conférences des Nations Unies consacrées aux questions économiques et sociales. À ce titre, la délégation marocaine se félicite de l'adoption de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. La communauté internationale est appelée à ne ménager aucun effort pour venir en aide aux pays en développement, afin qu'ils puissent satisfaire leurs objectifs de développement et faire ainsi progresser le niveau de vie de leurs populations respectives.

7. En ce qui concerne le développement social, le Maroc a adopté une stratégie nationale visant à éliminer la pauvreté, améliorer la qualité des services sociaux, relancer l'emploi, développer l'éducation, lutter contre l'analphabétisme et améliorer le bien-être physique et social de la population dans son ensemble, et en particulier des plus démunis.

8. Le représentant du Maroc rappelle que le système de répartition 20/20 adopté à Copenhague lors du Sommet mondial pour le développement social, à savoir qu'au moins 20 % du budget national et 20 % de l'aide des donateurs doivent être consacrés à des programmes sociaux essentiels, doit être mis en oeuvre. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population, le Maroc a établi un rapport sur les services sociaux essentiels dans l'optique du système de répartition 20/20. Au Maroc, 15,6 % de l'aide publique au développement et 17,76 % du budget national leur sont alloués. De plus, en 1999, le Maroc a créé l'Agence de développement social, dont l'objectif principal est d'apporter un appui financier institutionnel aux organisations qui présentent des projets de développement social destinés aux régions les plus pauvres du pays. Ces organisations

agissent en partenariat avec des acteurs sociaux et économiques de premier plan et participent à l'élaboration de projets avec des partenaires internationaux tels que l'Union européenne et le PNUD.

9. S'agissant des handicapés, le Maroc a pris des mesures pour lutter contre la discrimination dont ils sont victimes et conçu un programme d'action exécuté en collaboration avec des institutions spécialisées des Nations Unies. Le Maroc est l'un des sept membres du groupe des États d'Afrique au sein du Groupe de travail créé par le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés en vue d'établir et de soumettre un projet de texte qui servira de base de négociations aux États Membres et aux observateurs du Comité spécial.

10. Le Gouvernement marocain a organisé en août une conférence sur la jeunesse, à laquelle ont participé les représentants de religions, de cultures et de civilisations très divers. En cette occasion, le Roi Mohamed VI a déclaré que la jeunesse était porteuse de grands espoirs, qu'elle incarnait des valeurs de paix, de justice et de coopération et qu'elle mettait son énergie au service du développement durable.

11. La famille étant au coeur de la vie sociale du pays, le Maroc appuie l'ensemble des préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004.

12. **Mme Sonaike** (Nigéria), prenant la parole au titre des points 105 et 106 de l'ordre du jour, dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, citant le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/58/172) sur la nécessité, pour réaliser les objectifs de développement général et éliminer la pauvreté, de créer un contexte favorable et d'adopter des mesures efficaces, concernant notamment la prévention des conflits; elle note qu'il s'agit là de l'une des raisons pour lesquelles les dirigeants africains ont instauré le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

13. L'oratrice signale que son pays est préoccupé par l'écart qui se creuse entre le Nord et le Sud sur le plan du développement social.

14. Elle se félicite que le Secrétaire général ait plaidé pour le développement d'un partenariat entre pays développés et pays en développement, qui constituerait le complément indispensable des efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir leur développement social et réduire la pauvreté. Elle considère que les problèmes suscités par la mondialisation doivent être abordés de front, car cette dernière est à l'origine d'une grave crise financière et d'une insécurité économique prolongée et constitue un terreau propice à l'aggravation des inégalités sociales et de la marginalisation dans les pays en développement.

15. La libéralisation des échanges a également des incidences tout à fait négatives sur la famille, puisqu'elle accroît la pauvreté des ménages, voire engendre une pauvreté chronique dans les pays les moins avancés. Le Nigéria est conscient du rôle important que joue la famille, indispensable au développement national, et s'efforce de donner aux parents les moyens de s'acquitter de leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants. Il a en outre élaboré des programmes favorisant l'emploi des jeunes et met actuellement en oeuvre un programme d'action pour le développement de la jeunesse. De leur côté, l'ONU, l'ensemble des États Membres, les organisations non gouvernementales compétentes et le secteur privé doivent collaborer activement pour faire reculer la pauvreté en privilégiant trois modes d'intervention : prestation de services sociaux essentiels, promotion du respect des droits fondamentaux et création d'emplois.

16. Grâce aux activités menées par l'ONU dans le domaine social, une attention croissante est désormais accordée aux groupes vulnérables. En avril dernier, la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement s'est conclue par l'adoption d'une déclaration politique et du Plan d'action de Madrid. Pour sa part, le Gouvernement nigérian a toujours reconnu la contribution importante des personnes âgées au développement social et il veille à prendre en compte leurs besoins dans le cadre de la planification nationale. Il se félicite également de l'intérêt suscité par la deuxième session du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés et espère que le Groupe de travail qui rédige le texte de la convention parviendra le plus rapidement possible à en établir la version définitive.

17. En conclusion, la délégation nigériane se déclare en accord avec la Commission du développement social, qui a insisté sur la nécessité d'axer le dialogue entre les partenaires de développement sur la question cruciale du développement social. Il s'agit en effet d'un processus complexe et important, qui exige que toutes les parties concernées, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, s'acquittent de leurs responsabilités et tiennent leurs engagements.

18. **Mme Otiti** (Ouganda), prenant la parole au titre du point 105 de l'ordre du jour, dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et s'engage à participer activement aux travaux du Groupe de travail du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés, dont l'Ouganda est membre.

19. Conscient du caractère indissociable des dimensions économiques et sociales des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, l'Ouganda a mis en place un plan de lutte contre la pauvreté qui repose sur quatre objectifs fondamentaux : croissance économique et transformation structurelle rapides et durables; bonne gouvernance et sécurité; multiplication des possibilités offertes aux plus démunis d'accroître leurs revenus; et amélioration de la qualité de la vie des plus pauvres. Il convient de noter que des résultats positifs ont déjà été enregistrés. L'enseignement primaire étant gratuit et obligatoire, le taux d'inscription dans les écoles est élevé et le taux d'alphabétisation des jeunes supérieur à 80 %. La parité des sexes est encouragée tant dans le milieu scolaire que sur la scène politique : plus de 87 % des jeunes femmes sont alphabétisées et 25 % des sièges du Parlement sont occupés par des femmes.

20. La viabilité du point de vue écologique est assurée sur 24 % de la superficie totale des zones protégées et 79 % de la population a désormais accès à des installations sanitaires améliorées.

21. La lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies est indissociable du développement social, notamment en Afrique subsaharienne, car elle se mène aussi sur le plan économique et social. À ce titre, l'Ouganda est désireux de se familiariser avec les pratiques et les stratégies les plus adaptées à la situation qui est la sienne et requiert une assistance

dans les domaines suivants : thérapie antirétrovirale et infections opportunistes; aide aux orphelins et aux enfants vulnérables; modèles d'évaluation; constitution de capacités; sensibilisation; recherche; mise au point de vaccins; et soins aux personnes déplacées dans les zones de conflit.

22. **M. Nsemi** (République du Congo), prenant la parole au titre du point 106 de l'ordre du jour, dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Près de 10 ans après la tenue du Sommet mondial pour le développement social et trois ans après la session extraordinaire consacrée à la suite qui lui a été donnée, force est de constater que les raisons qui avaient motivé sa convocation restent d'actualité. Dans son rapport sur la situation sociale dans le monde en 2003 (A/58/153), le Secrétaire général insiste à juste titre sur le caractère indissociable de la vulnérabilité et de la pauvreté. Ce sont en effet les pauvres qui souffrent le plus des chocs économiques, des catastrophes et des situations conflictuelles, ainsi que de fléaux tels que le VIH/sida.

23. Ces 10 dernières années, la République du Congo a connu des conflits récurrents qui ont compromis les efforts déployés en faveur du développement. Aujourd'hui, 70 % de la population congolaise vit en dessous du seuil de pauvreté. Les conflits répétés ont eu d'autres conséquences : l'augmentation du nombre d'enfants livrés à eux-mêmes dans les rues, le trafic d'enfants, la prostitution et surtout un chômage massif qui touche principalement les jeunes. Le Gouvernement, considérant l'emploi des jeunes comme un enjeu à la fois politique, économique, social et moral, a mis en place un programme pluriannuel qui sera exécuté dans tous les secteurs d'activité porteurs.

24. Sur un plan plus général, le Gouvernement a lancé un programme baptisé « La nouvelle espérance », dont les objectifs sont l'élimination du chômage, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'accès aux services de base et de la qualité de la vie. Il a également élaboré un programme détaillé pour les années 2004-2009, en harmonie avec le document de stratégie de réduction de la pauvreté actuellement en cours de négociation avec les organismes issus des accords de Bretton Woods.

25. L'orateur remercie au nom de sa délégation la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union européenne

pour l'aide qu'ils ont apportée à son gouvernement dans le cadre du programme de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants. Il tient également à remercier le PNUD et l'UNICEF de l'appui qu'ils ont apporté aux efforts déployés par son gouvernement pour consolider la paix et promouvoir le développement.

26. Dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, une stratégie nationale a été mise au point pour la période 2003-2007, qui est fondée sur la décentralisation et sur une démarche multisectorielle. Elle est mise en oeuvre par le Conseil national de lutte contre le VIH/sida, placé sous l'autorité directe du chef de l'État.

27. En conclusion, l'orateur dit que sa délégation appuie les conclusions de la quarante et unième session de la Commission du développement social, consacrée à la coopération nationale et internationale au service du développement social et se félicite que le Conseil économique et social les ait approuvées à sa session de fond de 2003.

28. **M. Lamba** (Malawi), après s'être associé aux déclarations faites par les représentants du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Botswana, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe, souligne que le Gouvernement malawien place l'élimination de la pauvreté au centre de sa politique nationale de développement.

29. Le Malawi s'attache à compléter les mécanismes du marché et à en corriger les déséquilibres, à assurer la stabilité sociale et à créer un environnement économique national propice à la croissance durable et au développement rural. Le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) malawien fournit des orientations sur l'exécution des programmes et projets visant les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les orphelins et les handicapés. Le troisième Fonds d'action sociale du Malawi mobilise les connaissances et le savoir-faire des organisations non gouvernementales et des donateurs pour améliorer les conditions de vie de tous.

30. Le VIH/sida et d'autres maladies, telles que le paludisme et la tuberculose, continuent de réduire à néant les progrès péniblement accomplis au fil des ans dans les domaines économique et social. Si l'insuffisance des capacités institutionnelles et humaines et des ressources financières fait obstacle à la réalisation des objectifs énoncés dans le programme d'action, il est encourageant de constater que de plus

en plus de partenaires renforcent leur assistance pour répondre aux besoins nationaux en la matière.

31. Le Malawi se félicite des initiatives prises par le Département des affaires économiques et sociales en vue de définir les priorités nationales en matière de recherche sur le vieillissement en Afrique et souhaiterait que ce type d'assistance technique soit apporté à l'échelon national, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités.

32. Le Gouvernement malawien appuie pleinement la création d'un groupe de travail par le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés et se félicite de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004.

33. **Mme Critchlow** (Guyana), prenant la parole au titre du point 105 de l'ordre du jour, fait savoir que sa délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle souligne que, loin de s'être améliorée, la situation de millions de personnes en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est globalement aggravée. Le *Rapport mondial sur le développement humain (2003)*, élaboré par le PNUD, indique en effet que 54 pays sont plus pauvres qu'en 1990, que l'espérance de vie a diminué dans 34 pays, principalement du fait du VIH/sida, et que la population de 21 pays souffre davantage de la faim qu'en 1990. La communauté internationale doit agir collectivement et immédiatement pour inverser cette tendance.

34. Sur le plan national, la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et le Document stratégique national de développement, élaborés en consultation avec les organisations de la société civile, étayent l'adoption d'une approche socioéconomique intégrée de la prise de décisions politiques. La pauvreté devrait être réduite de moitié d'ici à la fin 2015, une attention particulière étant accordée aux populations les plus vulnérables vivant dans les régions rurales ou intérieures du pays.

35. En dépit de l'assistance internationale et de l'allègement de la dette, le Guyana, qui fait partie des pays très endettés, ne dispose pas des ressources suffisantes pour répondre aux besoins sociaux, notamment en matière d'éducation, de santé et de logement. D'une manière générale, les ressources financières des pays en développement sont

insuffisantes et instables du fait de la situation économique internationale et il convient de remédier à la situation.

36. **Mme Yakivu** (République démocratique du Congo), prenant la parole au titre des points 105 et 106 de l'ordre du jour, dit que sa délégation fait siennes les déclarations des représentants du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Botswana, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Elle appuie la résolution 57/163 de l'Assemblée générale, ainsi que les décisions prises par cette dernière à sa vingt-quatrième session extraordinaire, l'application de la Déclaration et du programme d'action de Copenhague et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

37. La République démocratique du Congo demande à la communauté internationale de l'aider, par l'intermédiaire de fonds de développement, à se relever d'une guerre longue de plus de six ans, qui a détruit son infrastructure socioéconomique, et à atteindre ses objectifs prioritaires en matière de développement social.

38. Sur le plan national, le Gouvernement de transition met en oeuvre des mécanismes de rééducation et d'encadrement en faveur des orphelins, des jeunes désœuvrés et des enfants des rues, très nombreux dans ce pays déchiré par la guerre; met en place un mécanisme de prise en charge et un service d'encadrement des personnes âgées; a réformé le Code du travail pour garantir les droits des handicapés et pris une série de mesures visant à promouvoir les droits de la femme et des enfants et à consolider les liens familiaux, notamment par l'intermédiaire d'une campagne de sensibilisation sur l'enregistrement des mariages et des enfants à l'état civil.

39. **Mme Al Haj Ali** (République arabe syrienne) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La Syrie améliore continuellement ses lois, politiques et programmes économiques et sociaux visant à protéger les groupes les plus vulnérables et réexamine périodiquement les mesures tendant à relever leur niveau de vie. L'Association nationale de lutte contre le chômage a créé 16 000 emplois et consacré des millions de livres syriennes à la mise en oeuvre de projets nationaux de création d'emplois. Le Gouvernement syrien s'efforce d'assurer l'égalité des

chances non seulement dans le domaine de l'emploi, mais aussi en matière d'enseignement et de santé.

40. La République arabe syrienne participe activement aux réunions régionales consacrées à la protection des personnes âgées et des handicapés. Elle a récemment participé à la deuxième session du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés et appuie l'adoption d'une telle convention.

41. La République arabe syrienne considère qu'on ne peut parler de développement social dans un environnement où le droit à l'autodétermination et les droits fondamentaux ne sont pas respectés. À cet égard, la situation dans les territoires arabes occupés par Israël, les attaques lancées contre le Liban et les répressions quotidiennes exercées par Israël en Palestine vont à l'encontre des résolutions adoptées par la communauté internationale et contribuent à l'aggravation de la situation économique, humanitaire et sociale dans les territoires occupés, comme le montre le rapport du Secrétaire général (A/58/88-E/2003/84). Si la communauté internationale ne fait pas le nécessaire pour y mettre un terme, cette catastrophe humanitaire risque d'avoir des conséquences tragiques.

42. **Mme Mohamed** (Kenya) dit que sa délégation s'aligne sur la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'élaboration des politiques de développement du Kenya commence toujours au niveau local, avec la participation de la communauté. Cette démarche a été appliquée au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi qu'aux plans de relèvement économique en faveur de la croissance et la création d'emplois et de développement national.

43. Le Gouvernement kényen, nouvellement élu, a commencé à mettre en oeuvre des programmes sociaux, notamment dans les domaines de l'enseignement primaire, de la création d'emplois et de la santé. S'agissant de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose, ainsi que d'autres maladies, il espère que l'adoption du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha permettra aux pays en développement d'importer des médicaments génériques.

44. Quatre principes, fondés sur la conviction qu'aucun gouvernement ne peut promouvoir le

développement sans l'appui du secteur privé et de la société civile, ont guidé la préparation du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté : écoute des populations pauvres; participation et responsabilisation; répartition équitable des ressources nationales; transparence et sens des responsabilités.

45. Rappelant que les pays développés se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement, elle invite la communauté internationale à lutter contre la pauvreté et à renforcer sa coopération. Estimant que les pays en développement pâtissent depuis longtemps du manque de cohérence des politiques du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui donnent la priorité aux questions macroéconomiques au détriment des questions sociales, le Kenya demande que ces institutions soient réformées pour assurer la participation des pays en développement à la prise de décisions. Il déplore l'échec de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún (Mexique), qui aurait pu être évité. Il faut tirer les enseignements de cet échec et reprendre sans tarder les négociations, en permettant à tous les membres de l'OCI d'y participer pleinement et concrètement. La délégation kényenne propose de tenir une conférence pour examiner les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et en tenir compte dans les activités des organes des Nations Unies.

46. La représentante du Kenya souligne, en conclusion, qu'il convient d'établir des objectifs réalistes et réalisables.

47. **M. Gansúkh** (Mongolie) indique que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il annonce que son gouvernement, convaincu de l'importance de l'intégration des diverses politiques, met en oeuvre un programme en faveur de la bonne gouvernance et de la sécurité commune, qui englobe les domaines économique, social, environnemental, politique et juridique. En dépit des progrès accomplis, la Mongolie se heurte encore à de graves difficultés. La pauvreté touche environ un tiers de sa population et s'explique notamment par les catastrophes climatiques qui ont frappé le pays pendant trois hivers consécutifs, privant les populations rurales de leurs moyens de subsistance. Le Gouvernement s'est donc engagé à titre prioritaire à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, conformément aux

objectifs du Millénaire en matière de développement. Il s'est en outre engagé à respecter les critères de réduction de la pauvreté établis par la Banque asiatique de développement et a mis la dernière main à son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui lie mesures macroéconomiques et mesures sectorielles.

48. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur le rôle des coopératives dans le développement social (A/58/159), la Mongolie constate avec satisfaction que les États Membres continuent d'appuyer les coopératives et reconnaissent leur contribution au développement social. Elle attache une importance particulière aux conclusions et activités futures proposées dans la troisième section du rapport, qui pourraient être utiles pour les États Membres comme pour l'ONU. Il ressort néanmoins de discussions avec des membres du Secrétariat et avec d'autres délégations que les futurs rapports du Secrétaire général sur cette question pourraient être centrés sur un aspect particulier du développement coopératif. Le rapport présenté en 2005 pourrait, par exemple, être consacré à la question du renforcement du rôle des coopératives dans l'élimination de la pauvreté, dans la lignée du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social pour 2002-2006, dont le thème prioritaire en 2006 sera : « Examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté ». La délégation mongole présentera un projet de résolution en ce sens à la Commission.

49. **M. Tekle** (Érythrée), après s'être associé à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, pour aborder les problèmes sociaux, il s'agit avant tout de bien en comprendre les causes. L'être humain, tant à titre individuel qu'en tant que membre de groupes sociaux, est au cœur du développement social.

50. Convaincu qu'il ne saurait y avoir de développement économique sans développement social, le Gouvernement érythréen a choisi de placer ce dernier en tête de ses priorités, comme l'attestent l'élaboration d'une charte nationale en février 1994 et d'un programme macropolitique en novembre 1994 qui s'attachent tous deux à la mise en valeur des ressources humaines. Il a par ailleurs adopté la législation voulue, fait évoluer les directives politiques et programmes d'action existants et lancé un certain nombre de programmes de recherche et de formation prévoyant

des mesures préventives et correctives visant à protéger et à défendre les droits des enfants (enfants touchés par la guerre, orphelins, sans ressources ou déplacés), des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des handicapés et à renforcer la cellule familiale. L'orateur signale à cet égard que, pour des raisons évidentes, son pays attache une grande importance aux handicapés et a, depuis son accession à l'indépendance, accordé un rang de priorité élevé à leur insertion dans la société érythréenne, et qu'il se félicite du travail accompli par le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

51. Rappelant que les problèmes non résolus et les conflits ont de graves répercussions sur le développement social, notamment celui de son pays, le représentant de l'Érythrée souligne qu'aucun type de développement ne peut être envisagé dans un pays déchiré par un conflit ou craignant le déclenchement d'un conflit. La communauté internationale doit conjuguer ses efforts si elle veut parvenir à contrôler les nouvelles forces qui agissent à l'échelle internationale, telles que la mondialisation, et qui font obstacle au développement social.

52. **M. Diarra** (Mali), après s'être associé à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du groupe des 77 et de la Chine, cite le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/58/172, par. 56) et rappelle l'importance des politiques coordonnées et participatives pour la réalisation des objectifs du développement social. Tenant compte du fait que la population malienne est à 70 % rurale et que l'agriculture représente 42 % du produit national brut du pays, le Gouvernement malien s'est engagé à faire de l'agriculture intensive le moteur du développement du pays, le coton y occupant une place prépondérante. À cet égard, l'orateur déplore que les producteurs de coton européens et américains bénéficient d'importantes subventions, qui pénalisent les producteurs africains.

53. Le représentant du Mali fait ensuite état des diverses initiatives prises par son pays en faveur des personnes en difficulté, des personnes âgées, de la famille, des handicapés et des jeunes : décision de faire du mois d'octobre le mois de la solidarité nationale; création, en 1996, d'un Institut d'études et de



recherche en gérontologie et gériatrie, en application du Plan d'action mondial sur le vieillissement, et d'un Conseil national des personnes âgées, chargé de coordonner les activités des associations régionales et locales de personnes âgées; réforme du droit de la famille et préparatifs en vue de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille; proposition faite à l'Union africaine, par l'intermédiaire de la Panafricaine des personnes handicapées, de consacrer la période 1999-2009 « Décennie africaine des personnes handicapées »; et intégration du problème du chômage et du sous-emploi dans l'ensemble des politiques sectorielles et des stratégies de lutte contre la pauvreté.

54. Regrettant vivement l'échec des négociations du Sommet de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun, le représentant appelle à plus de justice et d'équité dans les relations commerciales internationales, de façon à favoriser le développement économique et social de tous les pays.

55. **M. Boonpracong** (Thaïlande) déclare que son pays attache une importance particulière aux deux thèmes abordés par le Secrétaire général dans son rapport (A/58/172), à savoir la coordination des politiques et l'établissement de partenariats (par. 6 du rapport). Le pays, fort des enseignements tirés de la crise qu'a traversée l'Asie en 1997, a mis en place des stratégies économiques et sociales cohérentes et axées sur la population, comme l'atteste son neuvième plan national de développement économique et social (2002-2006). Les politiques économiques adoptées par le Gouvernement pour lutter contre la pauvreté et promouvoir l'emploi sont menées de concert avec des politiques sociales qui visent à renforcer les communautés locales, protéger les groupes vulnérables et faciliter le développement humain. L'orateur cite à cet égard l'initiative « One Village One Product », qui améliore les conditions des populations locales en leur permettant de vivre de leur production. La création, en 2002, du Ministère du développement social et de la sécurité humaine a, quant à elle, contribué à améliorer encore l'intégration sociale, la coordination et la cohérence des politiques tout en répondant plus efficacement aux besoins des groupes vulnérables.

56. Sur le plan international, le pays a lancé diverses initiatives visant à promouvoir les partenariats entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'entre pays en développement. Le représentant cite notamment la Stratégie de coopération économique

entre le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et la Thaïlande, le partenariat à l'échelle de l'Asie connu sous le nom d'« Asia Cooperation Dialogue » lancé en 2002 à l'initiative de la Thaïlande. Il indique aussi que son pays va accueillir le Sommet de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui doit se tenir à Bangkok du 18 au 21 octobre 2003. Au-delà de sa région, la Thaïlande apporte sa contribution aux travaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et a créé, en partenariat avec la CNUCED, l'Institut international pour le commerce et le développement.

57. Le représentant de la Thaïlande, passant en revue l'action menée par le Gouvernement en faveur des différentes catégories de population, note, s'agissant des handicapés, que la Thaïlande a à coeur de mettre en oeuvre le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et a fait partie du Groupe de travail chargé d'aider le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. Le pays est par ailleurs très attaché à la cellule de base constitutive de la société et de la nation qu'est la famille. Un Bureau chargé des questions ayant trait à la femme et à la famille vient d'être institué au sein du Ministère du développement social et de la sécurité humaine. La Thaïlande s'apprête à lancer diverses initiatives nationales pour célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Le deuxième plan national en faveur des personnes âgées (2002-2021) a pris en compte la question de l'insertion sociale des personnes âgées, et le plan national actuel en faveur du développement de la femme tient également compte de cette catégorie de population. Enfin, le Gouvernement prévoit de mettre en place des réformes du système éducatif afin de renforcer les capacités des jeunes et mieux les préparer à la vie professionnelle.

58. Le représentant de la Thaïlande conclut en réitérant l'engagement de son pays de poursuivre les objectifs du développement social dans le plein respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, et de préserver une société stable, sûre, juste et dont les membres se soucient d'autrui.

59. **M. Andrabi** (Pakistan), après s'être associé à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déplore le bilan peu encourageant dont fait état le Secrétaire général dans

son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/58/172), regrettant avec lui que, huit ans après l'adoption de la Déclaration de Copenhague sur le développement social, les engagements qui avaient alors été pris, puis réaffirmés lors du Sommet du Millénaire, soient encore aussi loin d'être réalisés.

60. En tant que ressortissant d'un pays de l'Asie du Sud, région dont plus de 30 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, le représentant du Pakistan est particulièrement sensible à l'analyse faite par le Secrétaire général dans son rapport, selon laquelle la prévention des conflits doit faire partie intégrante de la recherche du progrès social, du développement et de la lutte contre la pauvreté, et il regrette qu'il n'ait pas été répondu favorablement aux appels lancés par son pays en faveur d'un dialogue durable et consistant en vue d'un règlement pacifique des problèmes qui existent depuis longtemps dans la région.

61. Rappelant la définition de la famille qui figure à l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'orateur dit que si la famille a évolué dans sa forme, elle demeure fondamentalement inchangée. Attaché à la cellule familiale en tant que première ligne de défense contre le chaos social, le Pakistan souhaite que le Groupe pour la famille de la Division des politiques sociales et du développement social soit renforcé et qu'il dispose des moyens voulus pour favoriser l'intégration des questions relatives à la famille dans les programmes et travaux de l'ONU.

62. Attestant l'attachement du pays à sa population âgée – près de 8,5 millions de personnes – tant de par ses traditions que par respect des préceptes de l'islam, une équipe spéciale nationale de personnes âgées éminentes a été créée, qui sera chargée de mener des études et des enquêtes en vue de faire des recommandations sur les politiques et programmes répondant le mieux à la réalité sur le terrain. Le représentant du Pakistan note également que son pays se consacre à l'élaboration de son rapport national sur les mesures prises en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire (autonomisation des communautés locales et des femmes en particulier, restauration d'une démocratie de type participatif, mesures facilitant la bonne gouvernance).

63. L'orateur conclut en disant qu'après s'être engagé sur la voie de la croissance et du développement durables, le Pakistan est bien déterminé à poursuivre dans ce sens.

64. **M. Tidjani** (Cameroun), prenant la parole au titre des points 105 et 106 de l'ordre du jour, s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La délégation camerounaise souscrit entièrement aux recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport A/58/172, soulignant notamment l'importance des politiques coordonnées et participatives dans la promotion de la réalisation des objectifs du développement social (par. 56). Cette coordination des politiques, à son sens, exige non seulement l'intégration des politiques économiques et sociales mais aussi une meilleure stratégie de promotion d'une culture de paix et de prévention des conflits, ainsi que la participation accrue de tous les partenaires économiques et sociaux. Il est indispensable que l'action menée tant sur le plan national qu'à l'échelle internationale soit concertée si l'on veut contrecarrer les effets pervers de la mondialisation.

65. Le représentant du Cameroun se félicite de deux nouvelles initiatives prises sur le plan international en faveur de la promotion de la jeunesse, à savoir le Programme mondial pour l'emploi de l'OIT et le Réseau pour l'emploi des jeunes du Secrétaire général, ainsi que de la création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le représentant du Cameroun lance un appel aux pays développés pour qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris dans le domaine du commerce, de l'allègement de la dette et de l'aide au développement, afin d'encourager les efforts déployés par les pays en développement et les aider à surmonter leurs problèmes liés à la pauvreté, aux conflits et au VIH/sida.

66. Profondément attaché à la lutte contre la pauvreté et fermement convaincu que le renforcement des droits civils et politiques va de pair avec la satisfaction des besoins économiques et sociaux, le Gouvernement camerounais a mis en oeuvre un certain nombre de mesures visant à lutter contre la corruption et à améliorer les secteurs de l'éducation et de la santé. Il a également adopté une déclaration de politique sectorielle concernant la santé axée sur la lutte contre

les pandémies, une loi d'orientation scolaire privilégiant l'éducation de base, un plan d'action pour la nutrition et la sécurité alimentaire, un document de politique nationale sur l'emploi et une déclaration sur une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Enfin, soucieux de s'acquitter des engagements qu'il a pris et d'assurer la réalisation effective et durable du développement, le Gouvernement souhaite pouvoir compter sur un appui résolu de la communauté internationale.

67. **Mme Sherpa** (Népal) note que son pays s'est efforcé, avec l'aide de la communauté internationale, d'améliorer les conditions de vie d'une population à 85 % rurale. L'accroissement de la population, la récession économique, la pauvreté, le manque d'infrastructures et d'industries et la politique de destruction des maoïstes sont autant d'entraves au développement, mais le Gouvernement népalais, qui met actuellement en oeuvre son dixième plan quinquennal, s'efforce de remédier aux problèmes en faisant porter ses efforts sur la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, la décentralisation et l'agriculture. Il s'emploie également à lutter contre le chômage des jeunes, la traite des femmes et les inégalités entre les sexes, et a demandé à la Commission nationale chargée des questions féminines d'élaborer un plan d'action pour la promotion de la femme.

68. Le Népal estime que le développement social est une question qu'il convient d'aborder de manière cohérente et concertée. Les problèmes sociaux ne sont pas seulement l'affaire des pays mais également de la communauté internationale. La mondialisation devrait permettre de renforcer les processus de développement économique et social.

69. Le Gouvernement népalais se félicite des efforts déployés à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et appelle à la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse adopté en 1995 ainsi que de la Déclaration politique et du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Il est toutefois préoccupé de constater qu'en dépit du Consensus de Monterrey, l'objectif consistant pour les pays développés à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'APD est encore loin d'être atteint, mais espère que la coopération internationale, tant Sud-Sud qu'entre pays développés et pays en développement, permettra d'aider les pays

les moins avancés, les petits pays insulaires en développement et les pays sans littoral.

70. **Mme Lalji** (Suriname), prenant la parole au titre du point 106 de l'ordre du jour, note qu'il est important de faire participer les jeunes non seulement aux consultations précédant la prise de décisions mais également au processus de prise de décisions lui-même. Des progrès s'imposent encore en la matière.

71. Les femmes, les enfants, les jeunes sont en général les premiers à être touchés par les crises et la cellule familiale est souvent menacée. Les études réalisées montrant que les enfants grandissant au sein d'une famille ont davantage de chances de devenir des adultes bien intégrés dans la société, il importe de protéger la cellule familiale.

72. Les médailles n'ont toutefois pas qu'un revers. Les jeunes Surinamais participent au processus de prise de décisions et à l'élaboration des politiques et, sur le plan régional, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a prévu la nomination de deux ambassadeurs de la jeunesse au sein de chaque État membre.

73. Les pays des Caraïbes ont, après l'Afrique, le nombre le plus élevé de personnes touchées par le VIH/sida. Comme il s'agit souvent de jeunes, les ambassadeurs de la jeunesse jouent un rôle important dans la lutte contre ce fléau, tout comme l'UNICEF et ONUSIDA dont l'aide est vivement appréciée. Dans les pays en développement, nombre de jeunes sont obligés de se prostituer pour vivre, s'exposant ainsi à des maladies sexuellement transmissibles et notamment au VIH/sida. Il s'agit là d'une question plus grave qu'on ne l'imagine car ces maladies menacent le développement et même la survie des communautés. Il convient donc de consulter les jeunes à ce sujet et de financer les programmes nécessaires. Il importe aussi de créer des partenariats entre les jeunes et leurs gouvernements respectifs et entre les jeunes et les organisations régionales et internationales car aucun problème ne peut se régler de manière isolée.

74. **M. Husain** (Organisation de la Conférence islamique), prenant la parole au titre du point 106 de l'ordre du jour, note que l'OCI appuie pleinement les initiatives prises pour marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, et en particulier les travaux menés par le Département des affaires économiques et sociales dans le domaine de la famille.

75. La famille naturelle est la cellule de base de la société et il est par conséquent normal de vouloir la renforcer et par là même créer une société saine. Le Président du groupe de l'OCI à l'ONU, le représentant de la République islamique d'Iran, a souligné l'importance que les États membres de l'OCI attachaient à la famille et aux valeurs qu'elle représentait ainsi qu'à la nécessité de mieux examiner les questions y relatives. Des représentants d'autres États membres de l'OCI, et notamment ceux du Bénin, du Pakistan et de la République arabe syrienne, ont appelé l'attention sur le fait qu'il serait judicieux de se servir de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004 pour mettre au point des mesures visant à renforcer les institutions nationales et internationales susceptibles de remédier aux problèmes.

76. L'OCI s'est prononcée à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale en faveur de mesures telles que des déclarations de chefs d'État et la création de mécanismes de coordination nationale permettant d'harmoniser les politiques, de mettre au point des programmes bénéficiant aux familles et de faciliter la prise en compte de la famille dans l'ensemble des projets de développement. Elle estime que l'ONU a un rôle crucial à jouer en la matière et qu'il importe par conséquent de renforcer les fonctions du Groupe pour la famille.

77. **Mme Chenoweth** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) indique que la FAO mène des travaux sur les différents aspects de l'impact du vieillissement de la population sur le développement rural. Cet impact est fonction de facteurs tels que la densité démographique, la productivité économique, les économies d'échelle, les technologies agricoles et les politiques socioéconomiques.

78. Dans certains cas, le vieillissement des populations rurales se traduit par l'adoption de stratégies davantage axées sur le court terme que le long terme et à moins forte intensité de travail. Il peut également déboucher sur des problèmes d'isolement, de nutrition et de subsistance, en particulier pour les femmes. La tendance n'est toutefois pas totalement négative, l'expérience et les compétences des personnes âgées étant irremplaçables. Le vieillissement de la population rurale n'est pas seulement une menace pour la sécurité alimentaire et le développement rural mais également une occasion unique de repenser les

stratégies en prenant dûment en compte les personnes âgées.

79. La pandémie de VIH/sida constitue un obstacle majeur au développement rural et entrave la lutte contre la pauvreté et la faim, en particulier dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Parce qu'il touche plus particulièrement les jeunes adultes, le VIH/sida a des effets dévastateurs sur les ressources humaines, la productivité économique, la gestion des ressources naturelles, l'organisation de la société et le développement économique en général. Le secteur agricole tenant une place prépondérante dans de nombreux pays gravement affectés par l'épidémie, la production agricole et la sécurité alimentaire sont menacées. Il faut donc que les stratégies de développement rural tiennent compte comme il convient du fléau qu'est le VIH/sida. Pour sa part, la FAO collabore avec les pays touchés et des partenaires comme le FIDA, le PAM et ONUSIDA pour mettre au point des stratégies visant à en atténuer les effets.

80. L'éducation et la formation jouent un rôle capital dans le développement des zones rurales mais sont trop souvent négligées. Parce qu'elles permettent aux exploitants agricoles de faire de meilleurs choix, tant en ce qui les concerne qu'en ce qui concerne leur communauté, et de participer activement à la promotion de la dimension économique, sociale et culturelle du développement, à ceux qui quittent les zones rurales d'être mieux armés pour trouver un emploi et aux enfants vivant dans des régions rurales de se préparer à l'avenir, la FAO et l'UNESCO ont lancé, lors du Sommet mondial pour le développement durable, une initiative sur l'éducation des populations rurales à laquelle participent déjà plus de 60 partenaires ainsi qu'une initiative sur l'agriculture et le développement rural durable. L'initiative visant à créer un forum d'investissement rural mérite également d'être signalée.

81. S'agissant de la sécurité alimentaire, les chefs d'État et de gouvernement réunis à Rome en juin 2002 ont renouvelé les engagements qu'ils avaient pris en 1996 lors du Sommet mondial de l'alimentation et appelé toutes les parties à former une alliance contre la faim.

82. La FAO se doit de constater que la situation est préoccupante. Si la tendance actuelle se poursuit, l'objectif visant à réduire de moitié le nombre de

personnes souffrant de la faim d'ici à 2015 ne pourra être atteint que dans 100 ans.

### Droits de réponse

83. **Mme Kalay-Kleitman** (Israël) estime qu'il est absurde que la représentante de la République arabe syrienne accuse Israël de violer les droits de l'homme et le droit humanitaire. La dictature syrienne occupe un État voisin et est connue pour soutenir et financer des terroristes et leur donner refuge, en violation des normes de base du droit international. Elle devrait être la dernière à parler de justice et de droit. La représentante de la République arabe syrienne a mentionné la crise humanitaire qui touche le peuple palestinien. La véritable crise humanitaire est celle qui concerne Israël, où la vie quotidienne est perturbée et où les familles ne savent pas si elles rentreront saines et sauvées chez elles le soir. Les mesures prises par Israël pour répondre aux atrocités commises sur son territoire, comme les attentats-suicide à la bombe, sont des actes d'autodéfense.

84. **Mme Al Haj Ali** (République arabe syrienne) note que se servir du terrorisme comme d'une excuse pour attaquer un autre peuple est une violation évidente du droit international et des différentes résolutions concernant l'occupation du territoire d'autrui et un acte honteux. Tout Africain a le droit de parler de terrorisme, excepté Israël, car il s'agit du pays qui a introduit le terrorisme dans la région dès sa création. De nombreux membres du Gouvernement israélien, des ministres et même des premiers ministres, ont été membres de groupes terroristes comme la Haganah. Certains sont même recherchés par la justice internationale.

85. Il faut également rappeler les massacres de Sabra, Chatila et Djénine. Israël devrait avoir honte de parler de respect du droit international car il est le premier à refuser de se plier aux résolutions concernant les territoires arabes occupés. L'agression militaire contre la République arabe syrienne et la violation de l'espace aérien libanais, condamnées par l'ensemble de la communauté internationale, sont les violations les plus récentes.

86. Il faut aussi se souvenir des Palestiniens qu'Israël a déplacés, déracinés, chassés depuis sa création et qui se sont réfugiés dans différents pays, dont la Syrie.

87. La situation dans les territoires arabes occupés est le résultat de l'occupation israélienne qui se poursuit et

de l'oppression au quotidien des Palestiniens. La sécurité ne sera pas assurée tant que les territoires occupés n'auront pas été rendus à leurs propriétaires légitimes.

88. La République arabe syrienne est un pays indépendant, souverain dont la conduite est dictée par ses intérêts nationaux.

89. **Mme Rasheed** (observatrice de la Palestine), se sentant obligée de répondre à la représentante d'Israël, dit que quand ce pays fait des déclarations concernant le terrorisme, il faut souligner qu'il ne peut en aucun cas dissimuler ou déformer le fait qu'il est une puissance occupante et qu'il existe en tant que telle dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. La raison des problèmes actuels est l'existence depuis plus de trois décennies d'une occupation transformée en une forme brutale et violente de colonialisme niant les droits et l'existence mêmes du peuple palestinien et contribuant au phénomène des attentats-suicide à la bombe contre des civils, que l'Autorité palestinienne a d'ailleurs à plusieurs reprises condamnés.

90. Israël ayant également tenté de justifier son action militaire contre les Palestiniens et maintenant contre la République arabe syrienne par la lutte contre le terrorisme et ses infrastructures, il faut souligner que rien ne peut justifier de graves violations de ce type du droit international humanitaire. Trente-six ans d'occupation militaire et coloniale par Israël sont à l'origine des problèmes d'aujourd'hui, et notamment d'actes de terreur condamnables.

91. **M. Roschdy** (Égypte) souhaite savoir quand la question du statut du Groupe pour la famille sera abordée, les informations qui doivent être données ne pouvant en aucun cas être ignorées.

92. **Mme Londoño** (Colombie), Vice-Présidente, dit qu'elle va aborder la question avec le Bureau et qu'elle sera débattue au cours des prochains jours.

*La séance est levée à 13 h 5.*